



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1510
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Approbation des comptes de la saison 2020-2021 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1510)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 56 oui et 9 abstentions

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2020-2021 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont approuvés.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alain de Kalbermatten

La Présidente :

Uzma Khamis Vannini